



Paris, le 13 MARS 2017

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt des propositions développées par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à l'attention des candidats à l'élection présidentielle. Cette interpellation construite et dense appelle des réponses précises, en même temps qu'elle me donne l'occasion de vous préciser ma vision des enjeux qui s'attachent au modèle de sécurité civile dont la France, à juste titre, s'enorgueillit.

Ce modèle permet d'apporter une réponse de qualité au risque courant comme au risque exceptionnel, en reposant sur une complémentarité indispensable entre moyens nationaux et moyens locaux, et, s'agissant des sapeurs-pompiers, entre volontaires et professionnels. Ce modèle a fait la preuve de son efficacité, encore récemment lorsque notre pays a été confronté à des événements majeurs, qu'ils soient de nature terroriste ou climatique. Constatant l'efficacité de ce modèle singulier ne doit pas, pour autant, nous exonérer d'une réflexion sur les tensions qui le traversent. Je souhaite, dans le dialogue avec votre fédération, envisager les nécessaires évolutions à apporter à ce modèle que nous avons en héritage.

Comme vous le savez, j'ai fait du renforcement de la sécurité de nos concitoyens une de mes priorités absolues.

Renforcer la sécurité de nos compatriotes doit nous conduire à reconnaître à leur juste place les acteurs de la sécurité civile. Je pense d'abord, évidemment, aux premiers acteurs du secours que sont les 250 000 sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires et militaires, auxquels nos concitoyens, à juste titre, sont très attachés. Force de sécurité à part entière, les sapeurs-pompiers contribuent, partout sur le territoire, à donner à la République un visage et une âme. Pour autant, reconnaître les sapeurs-pompiers ne doit pas se résumer à des discours flatteurs destinés à louer leur courage, leur dévouement et leur engagement, ce que, dans votre profession, vous appelez, avec quelque sous-entendu, les discours de Sainte-Barbe...

Monsieur Eric FAURE

Président de la FNSPF

32 Rue Bréguet

75011 PARIS

	Suite à donner	Eléments réponse	Pour Info
Psdt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cab	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Services :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Com°/GpeW :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ces discours, prononcés la main sur le cœur, ne sauraient remplacer une réflexion courageuse et lucide sur la situation des services départementaux d'incendie et de secours, sur leurs moyens qui diminuent et leur activité qui n'en finit pas d'augmenter, comme l'illustre de manière particulièrement éloquente le document que vous m'avez adressé. D'un Président de la République, les sapeurs-pompiers attendent, me semble-t-il, de la reconnaissance, mais ils attendent aussi –et surtout- qu'il leur permette d'exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes. C'est le sens des 32 propositions que vous présentez, et auxquelles je souhaite apporter des réponses.

Ces propositions expriment en premier lieu une demande de reconnaissance de la place centrale occupée par les sapeurs-pompiers. Cette reconnaissance leur est due, non seulement par les candidats à la présidence de la République, mais par la Nation tout entière. Elle doit conduire les pouvoirs publics à traiter les sapeurs-pompiers sur un pied d'égalité avec les autres forces de sécurité. Si j'accède à la tête de l'Etat, je demanderai à mon Gouvernement d'y veiller avec soin, en faisant en sorte, par exemple, que les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient de mesures incitatives comparables à celles destinées à recruter des réservistes de la police et de la gendarmerie. Par la nature et la finalité de leur engagement, tous concourent à la même protection de la Nation. Les violences dont les sapeurs-pompiers sont hélas victimes de manière croissante doivent, de même, être réprimées avec la même impitoyable sévérité que lorsqu'elles visent policiers ou gendarmes. Mon Gouvernement fera évoluer l'arsenal juridique en ce sens, pour accorder aux sapeurs-pompiers la même protection, et punir encore plus lourdement ceux qui attentent à leur intégrité. La reconnaissance à laquelle, légitimement, aspirent les sapeurs-pompiers passe enfin par des actions symboliques, comme leur plus juste représentation au sein des promotions dans les ordres nationaux : même si ce point ne figure pas parmi vos 32 propositions, j'y serai attentif. De même, l'accès des sapeurs-pompiers aux postes de responsabilité dans l'encadrement supérieur de l'Etat doit cesser d'être une virtualité pour devenir une réalité.

Vous soulignez, à juste titre, que les sapeurs-pompiers volontaires constituent le socle du modèle français de sécurité civile. Comme vous, je souhaite que la préservation et la valorisation du volontariat sapeur-pompier soit au centre de l'action des pouvoirs publics en la matière. Je veux que le volontariat sapeur-pompier soit reconnu comme il le mérite, non seulement comme la base de notre système de sécurité civile, mais, plus largement comme une forme aboutie d'engagement citoyen. Cela suppose d'être attentif à toutes les évolutions susceptibles de le remettre en cause dans ses principes, à commencer par une éventuelle requalification des sapeurs-pompiers volontaires en travailleurs au sens du droit communautaire. Tout doit être fait pour éviter une telle assimilation, qui aurait des conséquences dramatiques : Président de la République, je demanderai à mon Gouvernement d'y veiller avec la plus grande vigilance. Préserver le volontariat, c'est réaffirmer ce qui fait sa spécificité première : un engagement citoyen librement consenti, complémentaire à une autre activité, et qui ne saurait dès lors être permanent et encore moins assimilé à une activité salariée.

Le volontariat sapeur-pompier repose sur un maillage territorial de proximité, qui est une composante essentielle de notre modèle de sécurité civile. Chaque centre de secours est un poste avancé de la République sur le territoire : il est temps d'en tirer toutes les conséquences en évitant les restructurations brutales, insuffisamment concertées, et dont le gain budgétaire est souvent dérisoire.

Beaucoup a été fait depuis 20 ans en faveur du volontariat sapeur-pompier, pour autant, nous avons un devoir de lucidité : la baisse continue des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires depuis 15 ans montre que nous sommes vraisemblablement arrivés au bout d'un modèle. L'engagement comme sapeur-pompier volontaire en 2017 ne prend plus les mêmes formes qu'en 1990. Les besoins et les réponses ont évolué, souvent de manière spectaculaire. Elu Président de la République, je m'engage à ouvrir, immédiatement après mon élection, un grand chantier destiné à faire émerger un nouveau modèle français du volontariat afin que des propositions me soient remises dès la fin de l'année 2017. Je ne veux pas attendre, car je suis convaincu que l'avenir de notre modèle de sécurité civile en dépend.

Parmi les principaux facteurs de tension qui pèsent sur l'activité des sapeurs-pompiers de France, vous pointez fort justement la hausse exponentielle du secours aux personnes. Les sapeurs-pompiers sont devenus –et d'assez loin- les premiers acteurs du secours aux personnes : de plus en plus souvent, ils interviennent là où personne d'autre ne peut intervenir. Je suis persuadé qu'il est plus que temps de prendre acte de cette réalité incontournable, et d'en tirer, avec lucidité, toutes les conséquences qui s'imposent. S'agissant du secours d'urgence, la recherche de la complémentarité avec les acteurs relevant du ministère de la Santé doit aller encore plus loin. Les cloisons, là où elles existent, devront tomber, car seul compte le service à rendre à la population. Cela vaut notamment pour l'emploi des ressources rares comme les moyens hélicoptérés. Cela vaut aussi pour la question éminemment symbolique des numéros d'appels d'urgence. Je ne peux me résoudre à voir se multiplier à l'infini les numéros d'appel d'urgence, au point de priver l'utilisateur du système de secours de la moindre visibilité. Cette tendance si française à l'empilement des dispositifs confine ici à l'absurde. Je partage sans réserve votre volonté de voir le 112 devenir le numéro d'appel d'urgence unique. Vous proposez à cette fin de renoncer au 18 : je ne verrais que des avantages à ce que vous soyez rejoints dans cette démarche par d'autres acteurs du secours à personne. Si cela s'avère nécessaire, je demanderai à mon Gouvernement de prendre toutes initiatives utiles en la matière, pour atteindre cet objectif. Les travaux en la matière seront guidés par la recherche de l'efficacité, la qualité du service rendu et la mise en commun des savoirs dans le respect des spécificités propres à chaque profession. Une étude des modèles étrangers tout comme un bilan raisonné des plateformes communes déjà existantes dans certains départements viendront éclairer utilement ces réflexions dont je souhaite qu'elles aboutissent à des prises de décision avant l'été 2018.

L'engagement de plus en plus répandu des sapeurs-pompiers dans le secours non-urgent, pour des missions à caractère médico-social, doit inévitablement conduire à repenser leurs modalités d'intervention, pour y introduire plus souplesse. Au-delà, cette tendance lourde, dont tout indique qu'elle ne cessera pas, doit conduire à repenser les modalités de financement des services d'incendie et de secours. Je demanderai donc à mon Gouvernement d'engager sans délai des discussions en ce sens avec les collectivités locales comme avec l'Assurance maladie. Il faut avoir le courage et la lucidité de reconnaître que si les secours sont gratuits, ils ont un coût qui, *in fine*, repose toujours sur le contribuable, qu'il soit local ou assuré social.

Qu'elles portent sur le volontariat, le secours à personnes, le maillage territorial ou la recherche d'efficacité dans le dispositif, toutes vos propositions conduisent en réalité à interroger l'équilibre de la gouvernance partagée des services d'incendie et de secours entre l'Etat et les collectivités locales.

J'ai la conviction que le premier service à rendre aujourd'hui aux sapeurs-pompiers de France consiste à leur donner le cadre le plus adapté à l'exercice de leurs missions. Un bilan sans concession doit donc être fait de la gouvernance issue de la loi de 1996, qui a départementalisé les services d'incendie et de secours. Il ne saurait être question d'en ignorer les réels acquis. Pour autant, dans un contexte de contrainte budgétaire croissante, pour l'Etat comme pour les collectivités locales, les limites de cette gouvernance ne sauraient être occultées. Cette gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités, singulière à bien des égards, est-elle encore adaptée à la situation actuelle ? L'organisation des services d'incendie et de secours doit évoluer, ne serait-ce que parce que l'organisation territoriale de la République a elle-même évolué. Le temps d'une nouvelle étape dans l'organisation de la gouvernance des services d'incendie de secours est sans doute venu. Dans un dialogue franc et transparent avec les collectivités locales, je mettrai cette question sur la table, dès le second semestre 2017, en n'écartant a priori aucune option, mais avec une conviction forte : la politique de l'Etat en matière de distribution des secours ne peut pas se résumer à la somme de cent politiques départementales. La réaffirmation du rôle de l'Etat dans le pilotage des services d'incendie et de secours doit donc être amplifiée, pour préserver et faire évoluer un modèle de sécurité civile au sein duquel les sapeurs-pompiers doivent avoir toute leur place.

*

* *

Au printemps prochain, la France a rendez-vous avec elle-même. Je n'ignore rien des menaces auxquelles est confronté notre pays, et je sais l'inquiétude forte que cela génère chez nos concitoyens. Cette inquiétude débouche sur une demande de protection forte : y apporter la réponse la plus adaptée doit être le devoir des responsables publics, à commencer par le premier d'entre eux. J'y suis fermement résolu, et je vous demande à croire en ma détermination sans faille. Pour cela, j'aurai besoin des sapeurs-pompiers de France, et je sais pouvoir compter sur eux. Les propositions que votre fédération a formulées, après les avoir consultés, permettent de saisir avec acuité leurs préoccupations et leurs attentes : elles constituent en ce sens une contribution salutaire au débat public, et je tiens à vous en remercier. Je n'en attendais pas moins de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. A travers ce courrier, j'ai voulu vous apporter des réponses. Celles-ci appellent sans doute des échanges, ou des précisions. Aussi, je serais heureux de pouvoir échanger avec vous autour de ces sujets majeurs à l'occasion d'un prochain rendez-vous.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,
François Fillon

François FILLON